

AIDES 2019 À L'HABITAT

avec Roannais Agglomération, améliorez votre cadre de vie



Aides pour les propriétaires occupants pour adapter leur logement

Adaptez pour mieux vieillir

Pour qui ?

Pour les retraités de 65 ans et +, ou handicap égal ou supérieur à 50%, propriétaires occupants de leur logement (appartement, maison) dans les 40 communes de l'agglomération. Possibilité d'éligibilité sur avis médical pour les personnes âgées de 62 à 64 ans.

Sans condition de ressources.

Pourquoi ?

Réaliser des travaux qui permettent d'adapter le logement pour y vivre plus longtemps ! De nombreux travaux sont éligibles : adaptation des pièces d'eau, agrandissement des portes, pose de volets électriques à commande à distance, rampe d'accès, monte-personnes, etc...

Combien ?

Maximum 2 000 €/dossier (aide plafonnée à 50 % des dépenses éligibles toutes aides publiques confondues)
Détail du règlement complet disponible sur le site Internet de Roannais Agglomération

Où se renseigner ?

La liste des travaux éligibles, les modalités de subvention et le dossier à remplir sont disponibles **en téléchargement sur le site internet de Roannais Agglomération** ou à retirer à l'accueil de la Maison Départementale de l'Habitat et du Logement - 5 rue Brison à Roanne - **04 77 78 39 94**

LA DEMANDE DE SUBVENTION DOIT ÊTRE DÉPOSÉE AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX !

Les dossiers seront instruits par ordre d'arrivée, dès qu'ils sont réputés complets.

Une fois l'enveloppe financière épuisée, aucun dossier ne pourra être subventionné.